

Ville de Castelnaudary

Direction de l'Administration Générale

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : DOMAINE ET PATRIMOINE

Sous matière : LOCATIONS

OBJET : TARIFICATION DE LA
GALERIE PAUL SIBRA

Décision N°2025-75

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment le 2^{ème} alinéa,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une tarification de la Galerie Paul Sibra pour les manifestations payantes prévues au règlement,

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services, avec extension du jardin,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de fixer une tarification pour la Galerie Paul Sibra avec extension dans le jardin pour des manifestations payantes prévues au règlement un tarif à la journée pour les demandes locales d'un montant de 200€.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : qu'ampliation en sera adressé à :

M. le Préfet de l'Aude

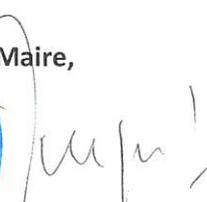
M. le Trésorier du SGC de Carcassonne

Et pour exécution M. le Directeur Général des Services de la Ville de Castelnaudary.

Fait à Castelnaudary, le 10 mars 2025



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le **20 MARS 2025**

ID : 011-211100763-20250310-DEC202575DSAG-CC

